

ADMINISTRATION

ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2008-223 du 30 juillet 2008 portant habilitation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : SJSM0830699S

Le directeur général,

Vu le code de la santé publique et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et livres III et IV (partie réglementaire) ;

Vu la décision n° 2002-139 du 26 septembre 2002 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision n° 2002-153 du 4 octobre 2002 portant désignation d'un inspecteur de l'Agence de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision n° 2004-243 du 8 octobre 2004 portant désignation d'inspecteur de l'Agence de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision n° 2006-218 du 6 octobre 2006 portant désignation d'inspecteur de l'Agence de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

En application des articles L. 5313-1 à L. 5313-3 et R. 5412-1 du code de la santé publique, sont habilités à la recherche et à la constatation d'infractions pénales les inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé dont les noms suivent :

- M. Balland (Olivier), docteur en sciences pharmaceutiques contractuel, à compter du 16 septembre 2008 ;
- M. Besnier (Cyril), ingénieur contractuel, à compter du 16 septembre 2008 ;
- M. Tomatis (Bernard) ingénieur contractuel, à compter du 6 octobre 2008 ;
- Mme Rorive (Céline), pharmacien contractuel, à compter du 8 octobre 2008 ;
- M. Lange (Stéphane), pharmacien inspecteur de santé publique, à compter du 8 octobre 2008.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Fait à Saint-Denis, le 30 juillet 2008.

Le directeur général,
J. MARIMBERT